

Via Guisane - réunion de concertation Saint-Chaffrey, le 7 février 2019

- Compte-Rendu -

Déroulé

- Mot d'accueil de Catherine Blanchard, maire de Saint-Chaffrey
- Présentation de la démarche de concertation
- Présentation du projet dans sa globalité
- Travaux par table (thèmes : assurer la compatibilité du projet avec les usages agricoles ; tracé du projet à Saint-Chaffrey)

Mot d'accueil

Catherine Blanchard ouvre la séance en remerciant les participants de la présence et invitant au dialogue sur le projet de « Via Guisane », en précisant qu'il ne s'agit plus d'une voie verte mais d'un nouveau projet.

Présentation de la démarche de concertation

David Prothais d'Eclectic Experience présente l'ordre du jour et les règles du jeu.

Mme Sylvie Dao-Lena, Présidente du SIVM de Serre-Chevalier, revient sur l'historique du projet (enquête publique en 2014 qui avait soulevé des inquiétudes) et affirme la volonté du SIVM et de la ville de Briançon de construire le projet sur de nouvelles bases, en concertation avec les habitants. Le statut de **voie verte**, très contraignant, est abandonné au profit d'une **voie communale avec règlement de circulation** qui sera adopté par chaque commune. Cela permettra de concilier les usages des piétons et cyclistes avec ceux des agriculteurs et riverains. Le tracé a été aujourd'hui retravaillé, des variantes sont proposées. Reste à étudier la « philosophie du projet », avec un choix à faire par exemple entre des passages champêtres ou en centre village. Le projet doit se faire pour un **coût acceptable** pour les collectivités. Estimé entre 5 et 7 millions d'euros, le coût dépend du tracé qui sera retenu. Les collectivités travaillent avec le sous-préfet pour en assurer le financement. Le SIVM et la ville de Briançon souhaitent recueillir les observations du public pour alimenter la réflexion et définir le meilleur projet possible.

David Prothais apporte quelques compléments sur l'historique du projet et les modalités de concertation : **4 réunions publiques** seront organisées, un **site internet** recueille les avis du public à l'aide d'un **questionnaire**.

La concertation s'articule autour de 4 séries de questions :

- Qui empruntera la voie ? Pour y faire quoi : se promener, accéder aux commerces... ? Comment : à pied, à vélo... ?
- Quel tracé retenir, afin de répondre aux attentes des usagers tout en minimisant les impacts sur la faune, la flore, le paysage, ainsi que le coût du projet ?
- Comment concilier les différents usages (promenade, usages agricoles, riverains, économiques, sportifs...) ? Quelle réglementation envisager ?

- Quel patrimoine valoriser ? Quels équipements proposer ? Comment relier la Via Guisane aux autres cheminements existants ? Avec quelle signalétique ?

A l'issue de la concertation, les élus du SIVM et de Briançon affineront le projet au regard des enseignements de la phase de dialogue avec le public. Une enquête publique sera lancée, probablement à l'automne 2019.

Présentation du projet dans sa globalité

David Prothais précise les objectifs et caractéristiques du projet (voir supports de présentation pp. 13-15).

Aurélien Rateau décrit le tracé (voir supports pp. 16-27).

Sylvain Gruzza, du bureau d'étude MG Concept Ingénierie, présente différents exemples d'aménagements, en forêt, en bord de Guisane ou en milieu urbain (voir supports pp. 28-29).

Le public fait part de plusieurs réactions.

Un résident dans la vallée, représentant de l'association NMS, rappelle l'opposition de son association liée notamment au **coût élevé du projet**, en reconnaissant qu'il est inférieur à celui du projet de 2012. Sylvain Gruzza précise à ce sujet que les caractéristiques du projet ne sont pas arrêtées et donc son coût. Une baisse est envisageable par rapport à 2012 du fait de l'abandon du statut de voie verte, qui imposait des aménagements spécifiques (points d'eau, etc.). Le coût varie en fonction de la complexité du tracé (besoins d'ouvrage pour franchir la Guisane ou d'autres cours d'eau, etc.). Il sera précisé une fois le tracé arrêté par les élus.

Un habitant de Briançon propose de **longer les canaux d'arrosage à flanc de montagne** plutôt que de créer un cheminement en fond de vallée. Mme Daerden, adjointe à la ville de Briançon, répond qu'il s'agirait d'un projet très différent du projet actuel, précisant au passage que la création de chemins le long des canaux reste possible, que des ASA (Associations Syndicales Autorisées) encadrent leurs usages, les canaux restant des propriétés privées.

Une conseillère municipale de Saint-Chaffrey demande des précisions sur **l'étude sur la mobilité** et **le projet de golf** lancés par la commune du Monétier-les-Bains. Mme Forgeoux, maire de Monétier, précise que le projet de golf n'est pas inscrit au PLU, en cours de révision : le golf n'en est qu'au stade de l'idée et pas encore du projet. Le tracé de Via Guisane a tout de même été pensé de manière à être compatible avec le projet de golf, il n'y a pas d'incompatibilité majeure. Le projet de golf est très impactant pour deux agriculteurs, et la commune en discute avec eux. Quant à l'étude sur la mobilité, elle a été engagée par les 4 communes de la vallée, et porte sur l'usage de la voiture, des transports collectifs et des parkings. Elle est réalisée dans le cadre des contrats de station financés par la Région. Elle n'intègre pas de réflexion sur la mobilité douce.

Quelques participants s'inquiètent du fait que le projet réponde véritablement aux **besoins des habitants et touristes** de la vallée : les habitants souffrent avant tout de la congestion routière (notamment à l'approche de Briançon), et les touristes pourraient préférer les chemins de randonnée à une voie qualifiée par un participant « d'autoroute ». Sylvain Gruzza précise que ce type d'aménagement connaît un véritable essor dans le secteur Alpin (Annecy, lac du Bourget..) en répondant aux attentes des usagers d'aujourd'hui. Mme Dao-Léna ajoute qu'il ne s'agit pas seulement de répondre aux besoins des randonneurs mais aussi des habitants au quotidien. A cet égard, une participante souligne que de nombreuses entreprises de Briançon et les collectivités soutiennent le développement des modes doux pour les déplacements domicile-travail, et qu'une voie douce offrirait une plus grande sécurité aux travailleurs, de plus en plus nombreux à utiliser le vélo pour assurer ce trajet. David Prothais précise à ce sujet que pour 30% des répondants au questionnaire, la Via Guisane pourrait être empruntée pour des raisons professionnelles.

Un participant évoque l'idée d'un **téléporteur** qui pourrait répondre de manière plus adaptée au problème de congestion routière, et que le budget consacré à la Via Guisane devrait peut-être être affecté à ce type de projet, plus prioritaire. Mme Forgeoux précise que le coût d'un téléporteur, pour la vallée de Serre-

Chevalier, pourrait avoisiner les 200 millions d'euros, ce qui est sans aucune mesure comparable au budget de la Via Guisane, estimé entre 5 et 7 millions.

Plusieurs participants s'interrogent sur la **largeur de la voie** (3 mètres maximum), sur la difficulté que cela pourrait poser lorsque deux engins agricoles se croisent, sur le risque qu'elle soit utilisée comme route secondaire par des voitures, ou encore par des deux roues motorisés. Sylvain Gruzza précise que la largeur est tout à fait conforme aux usages attendus d'une voie douce ; elle permet la cohabitation de piétons et cyclistes. Des éléments physiques en empêcheront l'usage par des voitures et quads. Les engins agricoles quant à eux pourront sortir du chemin pour se croiser, sans difficultés particulières.

Plusieurs partenaires s'inquiètent de la **cohabitation entre piétons, poussettes, personnes âgées et cyclistes** sur une même voie, voire dénoncent le fait qu'elle soit impossible. David Prothais rappelle qu'elle doit pouvoir être encadrée par un **règlement**, que la concertation doit aider à définir. Mme Forgeoux ajoute que ces usages cohabitent déjà, et relativement bien, dans la vallée, sur le cheminement existant. Elle ne voit pas de difficulté majeure à cet égard, mais constate surtout que les chemins actuellement pratiqués, quand ils ne sont pas communaux, traversent des propriétés privées, que ces sections pénalisent les agriculteurs d'une part, et les promeneurs d'autre part du fait qu'elles ne sont pas entretenues. Il s'agit là du problème majeur que le projet de Via Guisane a vocation à résoudre. Pour elle, nous ne pouvons pas faire marche arrière, la « transhumance » en fond de vallée est un fait, et il s'agit d'en minimiser les nuisances, notamment sur les activités agricoles. Autrement dit, l'objectif du projet n'est pas d'offrir un nouvel itinéraire aux randonneurs et VTTistes (il existe déjà en grande partie) mais d'encadrer les pratiques existantes, en limitant les traces dans les prairies et les traversées de propriétés privées.

Un habitant du Monétier se demande pourquoi la section du Casset **jusqu'au col du Lautaret** n'a pas été envisagée. Mme Forgeoux répond que cette section ne fait pas partie du projet aujourd'hui mais qu'elle est envisagée à terme. Une étude avec la communauté de communes du Briançonnais est en cours, afin de supprimer les deux stations d'épuration (STEPS) du Lauzet et du Boussardes, d'amener les eaux usées jusqu'au Casset, et de l'eau potable depuis Fontenil. Cinq tracés sont étudiés. Un d'entre eux permettrait d'avoir l'emprise foncière pour prolonger la voie douce, jusqu'au Lauzet voire jusqu'au col du Lautaret.

Une **agricultrice** de Saint-Chaffrey s'inquiète du tracé qui passe actuellement au milieu de sa serre. David Prothais précise qu'il ne s'agit à ce stade que d'un tracé de principe, que l'objet de la concertation est justement de le préciser, en minimisant notamment l'impact sur les activités agricoles. L'objet de la réunion de ce jour est précisément de partager les observations et inquiétudes des habitants et des agriculteurs, dont nous pourrions discuter au cours des travaux par table.

Travaux par table

Voir les grilles d'observation en annexe.

Aurélien Rateau (animateur de la concertation) rapporte les échanges d'une des tables sur le sujet agricole :

- Le projet devrait permettre d'éviter les piétinements. L'entretien doit être assuré pour que les promeneurs restent bien sur la Via Guisane et ne sortent pas du chemin.
- Des réserves sont émises par rapport à l'élargissement de la voie par rapport aux chemins actuels, avec un impact sur les surfaces de prairies de fauche.
- Le revêtement doit être solide pour pouvoir accueillir des engins agricoles.
- L'usage du chemin des Moules, bien que fréquenté par des voitures, semblerait intéressant, du fait que le trafic routier est faible.
- La serre de Mme Ielsch doit pouvoir être évitée, il existe d'autres options à proximité.
- La Via Guisane pourrait être une opportunité de faire découvrir les activités agricoles. La signalétique pourrait fournir des éléments d'explication, et soutenir la vente de produits locaux.

Laetitia Vandeportal (bureau d'étude) rapporte les échanges d'une autre table sur les usages agricoles :

- Aux alentours des Guibertes, les participants privilégient le tracé alternatif, le long de la route (en amont des Guibertes) et du chemin existant (en aval). Ce tracé aurait un impact plus faible sur leurs activités, même si la route est élargie, sachant par ailleurs que le tracé proposé le long de la Guisane

traverse une zone fréquemment inondée. Mais la compatibilité de ce tracé alternatif avec le projet de golf pose question, puisqu'il le traverse. Cela fait dire à certains que les projets sont déjà engagés et peu ouverts à la concertation, puisque le tracé le long de la rivière semble retenu.

- Les participants souhaitent que la Via Guisane soit l'occasion de valoriser les producteurs et artisans locaux par le biais d'une signalétique appropriée le long de la voie.

En réaction, un participant propose que des groupes de bénévoles soient chargés de parcourir les tracés envisagés au cours de la concertation.

Une participante rapporte les échanges d'une table ayant traité du tracé de St-Chaffrey :

- Le tracé jaune est trop étroit entre Pont-Carles et l'Envers. Prendre le chemin des moules serait plus adapté, mais nécessitera un élargissement pour séparer les flux entre vélos, cyclistes et voitures.
- L'alternative emprunte des parcelles cultivées, et longe les canaux d'arrosage. Il serait préférable de l'écartier.
- Plusieurs éléments de patrimoine sont à valoriser : la centrale hydro-électrique de Pont-Carles, la filature de Longo Maï, l'ancien téléphérique de Chantemerle, la chèvrerie, un bassin pour laver le chanvre. Il faudrait des bancs, des tables, des toilettes, et un abri en cas de pluie.

Une dernière table fait l'objet d'une restitution par une participante :

- Une alternative à la traversée de la serre de Mme Ielsch et d'un franchissement du canal est proposée en passant en amont (voir carte sur la grille d'observation).
- L'alternative proposée (pointillé orange) serait utile en hiver.
- Des inquiétudes ont été émises à l'égard du revêtement. L'usage d'un « compacté » serait probablement économique mais pourrait limiter les usages des rollers, des vélos de route, et pourrait souffrir de l'enneigement. L'hiver, un damage serait bienvenu pour les piétons. L'autorisation des chevaux se pose.
- Des aménagements spécifiques sont à prévoir (WC, poubelles, bornes solaires, tables de pique-nique...). La signalétique doit permettre de valoriser le patrimoine, les voies d'accès aux villages, des parcours ludiques et botaniques.

Sylvain apporte des précisions sur les différents types de revêtement, leurs enjeux techniques et financiers.

David Prothais clôture la réunion et invite les participants à consulter le site internet et à venir à la prochaine réunion à la Salle-les-Alpes le 14 mars.

Via Guisane – Atelier de concertation – Grille de recueil d’observations

Objet de l’atelier : **Assurer la compatibilité du projet avec les usages agricoles**

Nom du rapporteur : Aurélien Rateau (Eclectic Experience)

Nombre de participants à la table : 15..... Date : 7 février 2019

Deux exploitants présents : Mme Ielsch et M. Ribuoat

1. Que pensez-vous de ce projet ? D’après vous, quels en seront les impacts (positifs et/ou négatifs) sur vos activités ?

Pour les participants, le projet aura un impact positif s’il contribue à limiter le piétinement des prairies jouxtant le chemin.

De leur expérience, les seuls panneaux d’explication n’empêchent pas les gens de circuler dans les prairies. Le sentier est creux et caillouteux et les gens passent dans les prairies pour éviter les obstacles. Si le chemin est mieux entretenu, cela incitera tout le monde à rester dessus.

Si ce chemin doit limiter le piétinement des prairies, ce sera au prix d’un entretien très régulier et donc coûteux, à bien anticiper donc.

2. D’après vous, quel(s) tracé(s) faudrait-il privilégier pour répondre aux attentes des usagers, tout en minimisant les impacts sur vos activités ?

Pour plusieurs personnes, le tracé préférentiel en rive gauche en aval du pont de Chantemerle va conduire à élargir l’emprise du sentier actuel sur les rares prairies de fauche du secteur. Une personne estime par ailleurs que la largeur du chemin, talus inclus, sera plus proche de 5 mètres que de 3. Ils pensent qu’il faudrait plutôt emprunter le chemin en rive droite (chemin des moules). Si le projet contribuait à faire le revêtement du chemin des moules, ses propriétaires y seraient favorables selon eux. Ils estiment que la fréquentation du chemin des moules est limitée en été. Elle pourrait l’être davantage si était appliquée l’interdiction de circuler (verbalisation) sur le chemin des moules en aval de l’envers. Des habitants des chalets l’utilisent selon eux pour rallier leurs propriétés. Ils estiment par ailleurs que la rive gauche est en plein soleil l’été, ce qui peut nuire au confort des promeneurs.

Pour une autre personne, après un rapide calcul, il faut relativiser ces emprises supplémentaires en rive gauche qui ne représentent très approximativement que 0.3 ha sur 50 ha de prairies de fauche. Par ailleurs l’intérêt de ce tracé, réside peut-être dans le fait que circulant sur le canal, il n’y a peut-être qu’un seul propriétaire, ce qui peut faciliter les tractations.

Ces propositions présentent-elles des avantages ou des inconvénients par rapport aux autres objectifs du projet (préserver la faune, la flore, les paysages, limiter le coût du projet...) ?

Voir ci-dessus.



3. D'après vous, quelle réglementation faut-il envisager pour concilier les différents usages (promenade pédestre, déplacements en VTC, VTT...) et votre activité agricole ?

Il faut prendre en compte que le bétail emprunte et continuera à emprunter la Via Guisane sur tout son linéaire. Il ne faudra pas l'interdire. Les bêtes laisseront des excréments et peuvent gêner les promeneurs. Il faut que la nature du revêtement soit compatible avec les usages agricoles.

4. D'après vous, que faudrait-il valoriser auprès des promeneurs et usagers de la Via Guisane ? Serait-ce selon vous une opportunité de sensibiliser le public à vos activités et productions ? Aux impacts du piétinement ? A valoriser le patrimoine bâti, naturel, paysager de la vallée ? Avec quelle signalétique ?

La Via Guisane peut permettre de donner à voir l'agriculture et les touristes en sont friands. Il faudrait des panneaux de présentation sur l'activité. Le chemin pourrait également être l'occasion de sensibiliser les promeneurs à la nécessité de tenir les chiens en laisse et à ne pas laisser leurs bâtons dans les champs.

La Via Guisane pourrait également générer des ventes à la ferme.



Via Guisane – Atelier de concertation – Grille de recueil d’observations

Objet de l’atelier : **Assurer la compatibilité du projet avec les usages agricoles**

Nom du rapporteur : Laëtitia Vandeportal (bureau d’études)

Nombre de participants à la table : 5/6 Date : 7 février 2019

1. Que pensez-vous de ce projet ? D’après vous, quels en seront les impacts (positifs et/ou négatifs) sur vos activités ?

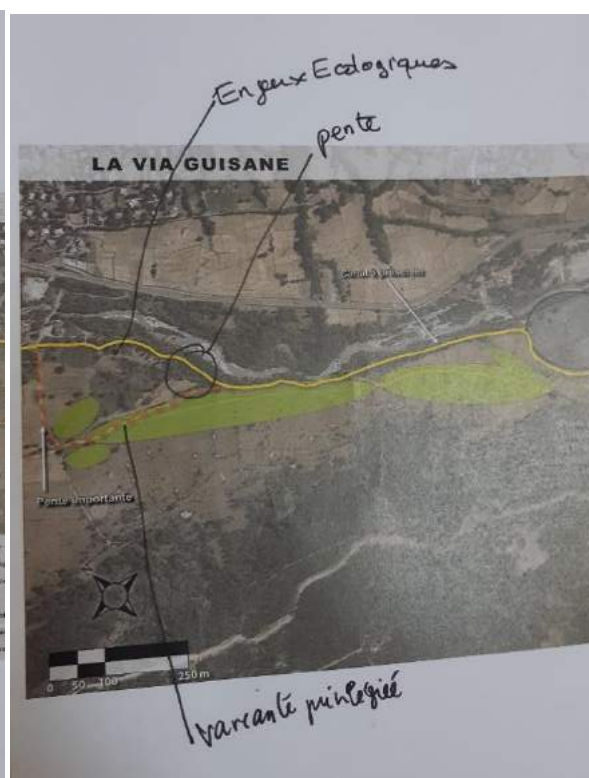
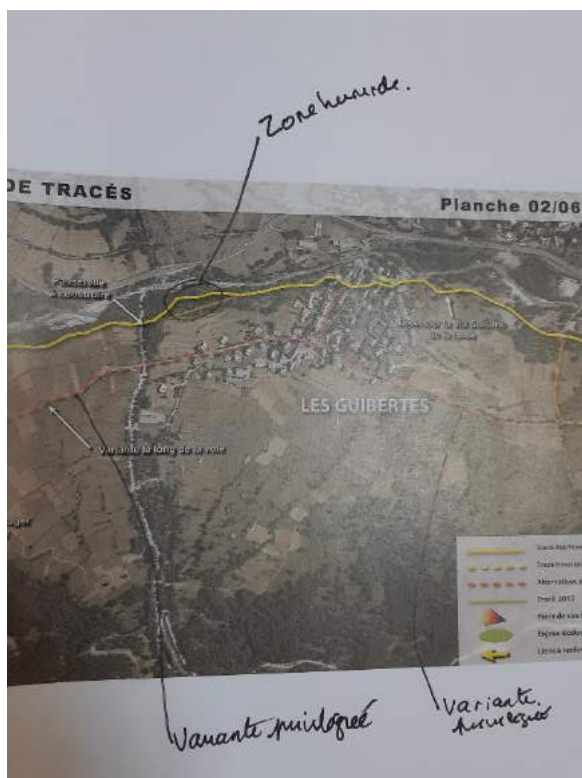
Pas d’impact négatif par rapport au cheminement existant.

2. D’après vous, quel(s) tracé(s) faudrait-il privilégier pour répondre aux attentes des usagers, tout en minimisant les impacts sur vos activités ?

Utiliser les voies et chemins existants.

Ces propositions présentent-elles des avantages ou des inconvénients par rapport aux autres objectifs du projet (préserver la faune, la flore, les paysages, limiter le coût du projet...) ?

Aux alentours des Guibertès, le tracé le long de la Guisane pourrait poser des difficultés car il traverse une zone fréquemment inondée. Le tracé alternatif serait peut-être plus aisé (le long de la route puis du chemin existant), car on peut élargir la route sans impact fort sur les activités agricoles.



Compatibilité du tracé alternatif avec le projet de golf qui pose question : il le traverse, quid de la sécurité des promeneurs / risque de prendre des balles de golf ? Les projets sont-ils déjà engagés, puisque le tracé le long de la rivière semble retenu ?

3. D'après vous, quelle réglementation faut-il envisager pour concilier les différents usages (promenade pédestre, déplacements en VTC, VTT...) et votre activité agricole ?

Crainte que les VTTistes sortent des sentiers et roulent dans les prairies.

Attention à la structure de la voie. Doit être solide pour les tracteurs mais douce pour les poussettes.

4. D'après vous, que faudrait-il valoriser auprès des promeneurs et usagers de la Via Guisane ? Serait-ce selon vous une opportunité de sensibiliser le public à vos activités et productions ? Aux impacts du piétinement ? A valoriser le patrimoine bâti, naturel, paysager de la vallée ? Avec quelle signalétique ?

Valoriser les produits et producteurs locaux

Valoriser les points de vue

Divers

Proposition de constituer des groupes de bénévoles qui parcourraient les sentiers pour faire le test.



Via Guisane – Atelier de concertation – Grille de recueil d’observations

Objet de l’atelier : **discussion autour du tracé**

Commune concernée : Saint-Chaffrey

Nom du rapporteur : Nicole Faure

Nombre de participants à la table : 6..... Date : 7 février 2019

1. D’après vous, qui empruntera la voie ? Pour y faire quoi : se promener, accéder aux commerces... ? Comment : à pied, à vélo... ?

Les cyclistes, les piétons, les mamans avec les poussettes, les promeneurs, les professionnels en vélos, les handicapés en fauteuil, les personnes âgées (prévoir des bancs).

Loisirs & travail

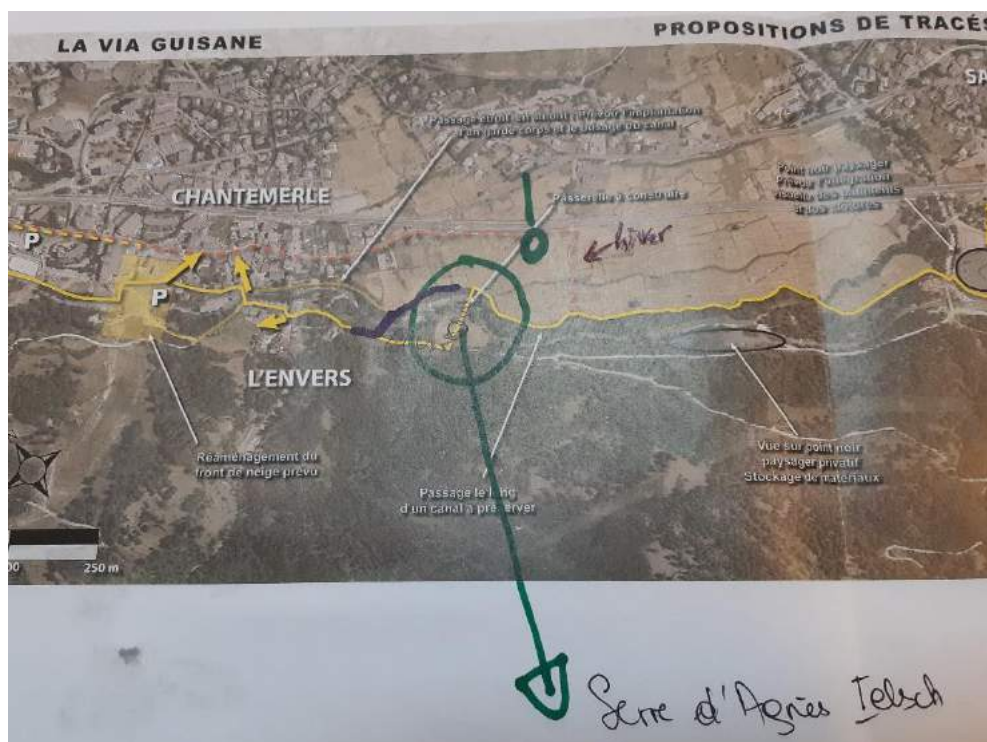
Signalétique à mettre en place pour découvrir le patrimoine.

2. D’après vous, quels sont les avantages et les inconvénients des différentes options de tracé ? Lequel faudrait-il privilégier, afin de répondre aux attentes des usagers tout en minimisant les impacts sur la faune, la flore, le paysage, ainsi que le coût du projet ?

Garder le tracé jaune mais déplacer la passerelle à construire (voir le tracé bleu) et éviter la prise du canal

Ne pas passer dans la serre de Mme Ielsch (chèvrerie).

Travailler sur les 2 tracés, garder les 2 tracés notamment le rouge pour l’hiver.



3. Comment concilier les différents usages (promenade, usages agricoles, riverains, économiques, sportifs...) ? Quels aménagements faudrait-il prévoir ? Quelle réglementation envisager ?

Le revêtement du chemin va définir l'usage, le compacté évitera les rollers et les vélos de route. Il restera les VTTs, les VTCs, les piétons.

L'hiver, l'idéal serait que cela soit damé pour les piétons.

Et les chevaux doivent-ils être autorisés ?

Les chèvres doivent pouvoir passer.

4. Quel patrimoine (naturel, bâti, paysager, activités...) valoriser ? Quels équipements proposer pour le confort des usagers ? Comment relier la Via Guisane aux autres cheminements existants ? Avec quelle signalétique ?

Valoriser tant le naturel, le bâti, que le paysager.

Penser à aménager avec des WC, poubelles, bancs, bornes solaires (lumières), tables de pique-nique...

Conserver les petits chemins existants et mettre de la signalétique pour rejoindre des villages, pour les bâtis patrimoniaux, des parcours botaniques, des parcours ludiques pour les enfants (cf. Freissinières).

Signalétique en bois, naturelle.

Zones aménagées.

Visite de la chèvrerie.



Via Guisane – Atelier de concertation – Grille de recueil d’observations

Objet de l’atelier : **discussion autour du tracé**

Commune concernée : Saint-Chaffrey

Nom du rapporteur : Nelly Salle.....

Nombre de participants à la table : 6..... Date : 7 février 2019

1. D’après vous, qui empruntera la voie ? Pour y faire quoi : se promener, accéder aux commerces... ? Comment : à pied, à vélo... ?

Des cyclistes et randonneurs, joggeurs.

Pour les vélos : le passage par le chemin des moules / Loutre sera obligatoire.

Usages de promenade essentiellement, et course à pieds.

2. D’après vous, quels sont les avantages et les inconvénients des différentes options de tracé ? Lequel faudrait-il privilégier, afin de répondre aux attentes des usagers tout en minimisant les impacts sur la faune, la flore, le paysage, ainsi que le coût du projet ?

Un passage par le chemin des Moules / Loutre a des avantages : l’impact est moins fort, la piste est prête, il faut élargir le chemin pour permettre aux usagers de véhicules à moteur de l’emprunter.

Le passage par le centre bourg / chemin de la mairie offre des inconvénients : il ne traverse que des propriétés cultivées. Mélanger voie douce et voitures est impossible et pas agréable, la mixité d’utilisation sera difficile.

Rive gauche, il y a des canaux d’arrosage, il y a le collecteur d’égouts, tout est à créer.



3. Comment concilier les différents usages (promenade, usages agricoles, riverains, économiques, sportifs...) ? Quels aménagements faudrait-il prévoir ? Quelle réglementation envisager ?

Sur une route piétonne, pourquoi mettre des vélos ? Cela semble incompatible.

Les vélos vont trop vite.

Il faut séparer les vélos et les piétons (1 personne n'est pas d'accord sur ce point à la table).

4. Quel patrimoine (naturel, bâti, paysager, activités...) valoriser ? Quels équipements proposer pour le confort des usagers ? Comment relier la Via Guisane aux autres cheminements existants ? Avec quelle signalétique ?

- La centrale hydroélectrique de Pont-Carles

- La filature de Longo Mai

- L'ancien téléphérique de Chantemerle

- Un bassin pour laver le chanvre (Moules)

Prévoir des panneaux signalétiques pour la flore / les arbres.

Besoin de mobilier « urbain » confortable (banc, table, toilettes).

Prévoir un abri en cas de pluie.